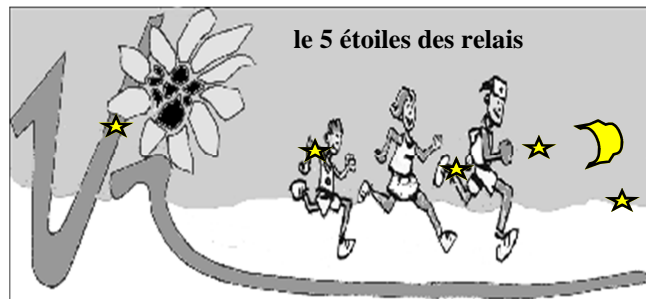


**18^{ème} édition du
Relais de NUIT de Melesse**
Le 07 MARS 2020 à 20H
par équipe de 6



Chronométrage officiel, par puces
Inscriptions limitées à 110 équipes



- **110 équipes classées en 2019**
- **70 équipes classées en 2018**
- **110 équipes classées en 2017**
- **86 équipes classées en 2016**
- **101 équipes classées en 2015**

L'ESPRIT des RELAIS
intensément

Le site du relais : <http://www.jamelesseathletisme.fr/le-relais/>

ORGANISATION ET REGLEMENT DE L'EPREUVE

TOUTE EQUIPE DEVRA PRENDRE CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET L'ACCEPTER. EN CAS DE NON RESPECT DE CELUI-CI, L'EQUIPE POURRA ETRE DECLASSEE ET NE POURRA PRETENDRE A AUCUNE COMPENSATION.

SITE :

Le parcours de l'épreuve est un circuit de 5km tracé à l'intérieur de la commune de MELESSE (à 12km de Rennes). Le départ et l'arrivée se font au niveau de la salle polyvalente située **rue de Montreuil à Melesse**

VESTIAIRES :

Vestiaires et douches sont à la disposition des coureurs et accompagnateurs au complexe sportif situé rue des Alleux, à proximité de la salle polyvalente.

RAVITAILLEMENT :

- Un point d'eau est à disposition sur le circuit, à la sortie de la salle.
- Une collation est proposée, pendant toute la durée de l'épreuve, aux coureurs ayant achevé leurs relais.

INFIRMERIE :

Une équipe de la Croix Rouge assure les soins de 1^{ère} urgence. L'équipe se situe dans la salle, au niveau du poste de contrôle.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE : Le parcours est en partie fermé à la circulation.

- **EXIGENCES :**
 - Courir la distance de 45 km en relais par équipe de 6 coureurs dans un **délai maximum de 4h15**. A ce titre, **un départ anticipé sera mis en place pour les équipes n'ayant pas entamé leur dernier 10 km avant 23h00**.
 - Le port du **DOSSARD** et de la **PUCE** au pied, pour identification du coureur, est **obligatoire**
 - De nuit, une tenue claire est recommandée et **l'éclairage est obligatoire (lampe frontale ou vélo)**
 - Un suiveur à vélo peut accompagner le coureur, il est alors la protection arrière de celui-ci (en aucun cas, il ne doit le « tracter »). **Le cycliste doit être visible (couleurs claires) et son vélo correctement éclairé.**
- **DEPART :**
Le départ sera donné le **samedi 07 mars 2020 à 20h** devant la salle polyvalente.
- **ORDRE DES RELAIS :** **10 km, 5km, 10km, 5km, 10km, 5km**

soit une distance totale de **45 km sur un parcours mesuré.**

▪ COMPOSITION DES EQUIPES

L'équipe est constituée :

- au minimum de 5 membres, un même coureur pouvant effectuer 2 relais, à condition que ceux-ci ne soient pas consécutifs.
- au maximum de 7 membres : 6 coureurs et un suiveur vélo. Cette configuration est d'ailleurs celle préconisée par l'organisation.

La course est ouverte de la catégorie « minimes » (mineurs nés en 2005 et 2006) à la catégorie « masters » (Homme ou Femme). Les minimes peuvent uniquement s'inscrire sur un relai de 5 km.

Le nom de l'équipe peut être celui d'un club, d'une association, d'une ville, d'une entreprise (dans le cadre corporatif : **donc travaillant dans l'entreprise**), d'une administration, d'un sponsor... ou choisir l'originalité.

La composition définitive des équipes est à fournir impérativement pour le **04 Mars 2020**. Après cette date, l'équipe dont nous n'aurons pas la composition sera considérée comme FORFAIT. L'organisation n'effectuera plus aucune modification de dossard après cette date.

Afin de respecter « l'esprit de la course » :

- une équipe « Féminine » doit uniquement être composée de femmes. De la même manière, une équipe « Masculine » ne doit être constituée que d'hommes.
- pour participer au classement « Mixte » l'équipe doit se composer au **minimum d'une femme et d'un homme**.

RECOMPENSES :

- Un souvenir de l'épreuve à chacun des coureurs.
- Une récompense à la 1^{ère} équipe de chaque catégorie (Féminine, Masculine et Mixte)
- *Nouveauté 2020 : récompenses individuelles homme et femme pour les meilleurs temps sur 5 et 10km.*
- De nombreux lots tirés au sort

DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant à l'épreuve, les participants acceptent que leur nom et leur image soient diffusés sur le site internet du club et de ses partenaires. Conformément à la CNIL, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via la plateforme Klikego à l'adresse suivante :

<https://www.klikego.com/inscription/relais-de-nuit-de-melesse-2020/course-a-pied-running/1479969728008-4>

Chaque équipe s'engage à inscrire des coureurs en harmonie avec la réglementation de la loi n°99-223 du 23 mars 1999 et doit fournir à l'organisateur :

- Pour les licenciés FFA (hors licences Santé, Encadrement ou Découverte) ou les licenciés d'une fédération agréée par la FFA : une copie de la licence FFA en cours de validité
- Pour les non-licenciés ou les licenciés d'une fédération non agréée par la FFA : un certificat médical datant de moins d'un an (à la date l'épreuve) et précisant la « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** »
- Pour les mineurs non licenciés : un certificat médical datant de moins d'un an (à la date l'épreuve) et précisant la « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** » **ET** une autorisation parentale

Il est préférable de payer le montant de l'inscription en ligne au moment de l'enregistrement.

Toutefois, les équipes qui ne choisissent pas cette solution doivent s'acquitter du règlement de cette somme en retournant, par courrier, un chèque du montant de l'inscription, en précisant le nom du responsable et le nom de l'équipe. **Aucun règlement n'est accepté le jour de l'épreuve.**

Montant de l'inscription : 60€ par équipe (66€ à partir du 29/02/2020)

Règlement à établir à l'ordre de « **Jogging et Athlétisme Melesse** » et chèque à envoyer à l'adresse suivante :

Bruno Bouvard
33 Rue Victor Schoelcher
35200 RENNES

Nota : aucun chèque n'est encaissé avant la course.

Une équipe est considérée comme engagée après le règlement des frais d'inscriptions. Aucune réservation orale ne sera prise en compte.

En cas de FORFAIT: l'équipe engagée ne peut prétendre à aucun remboursement.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le règlement complet ainsi que tous les détails techniques de l'épreuve sont disponibles sur le site internet du club de la JA Melesse : <http://www.jamelesseathletisme.fr/>

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter :

- Par mail :
 - relais.melesse@gmail.com
- Par téléphone :
 - Yoann ADAM - 06 23 01 90 44
 - Bruno Bouvard - 06 82 01 58 75
 - Françoise GREHAL - 02 56 51 03 60

